

LM21

**Laforge Multimédia Informatique et
Internet**

Laurent LAFORGE
Directeur



28, rue de Milly
91820 BOUTIGNY / ESSONNE

Tel/Fax: 01 64 99 50 57
Port: 06 76 95 05 74
laurent@lm21.fr
www.lm21.fr



Tarifs des Prestations Prospect'@rt 2010

Condition de règlement : 50 % à la commande et le solde à la livraison

		Installation	Abonnement
Base de données Prospect'@rt => Gestion de la Prospection et de la Pige Prospection	mise en forme Base Pages Blanches base de données Prospect'@rt Installation en Agence Formation de l'équipe Hébergement Internet Prospect'@rt	1 050.00 €ht Ou 107.10 €sur 10 mois	32,50 €ht / Mois soit 390,00 €ht / an
Hot Line	01.64.99.50.57 06.76.95.05.74 - 07.86.25.48.27 Email: laurent@lm2i.fr		Inclus dans l'abonnement
Frais de Déplacement	Île de France Hors Île De France	55,00 €HT (Frais Réels minimum 110,00 €HT)	
<u>Options</u>			
Formation supplémentaire	Déplacement pour Formation sur Prospect'@rt (Forfait) 8 participants maximum	500.00 €ht + Frais de Déplacement	
Autres Prestations	<u>OCP:</u> - Editions des supports de prospection par MS (Sur liste communiquée par l'agence) - Organisation de la saisie retour prospection (Formation des Conseillers, soutien à la saisie)	500.00 €ht + Frais de Déplacement	
Autres Prestations	<u>EXEMPLE:</u> - Récupération de l'historique Prospection de l'Agence - Réalisation des Micro Secteurs	(Devis sur demande)	
Actualisation "Pages Blanches"	Liste des modifications nouvelle Année: Liste créations Liste suppressions	100.00 €ht + 50.00 €ht les 1000 lignes	



Tarifs Cahier des Messages 2010

Condition de règlement : 50 % à la commande et le solde à la livraison

Installation (Par site)	Préparation Base de données Internet	Offerte
Abonnement (Par site)	Hébergement Internet Cahier des Messages	19,00€ht / Mois soit 228,00€ht / an
Frais de Déplacement	Île de France	55,00 €ht
	Hors Île De France (Frais Réels minimum 110,00 Euros)	
Hot Line	01.64.99.50.57 - 06.76.95.05.74 - 07.86.25.48.27 Email: laurent@lm2i.fr	Inclus dans l'abonnement
Options		
Formation Supplémentaire	Déplacement en agence pour Formation sur le Cahier des Messages (Forfait) 8 participants maximum	500,00 €ht

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de régir les droits et obligations de la société L.M.2.I dans le cadre de la vente de prestations informatiques suivantes :

- Vente de produits Soft ou Hardware informatiques ;
- Installation et/ou configuration de ces produits.

A défaut de contrat conclu entre la société L.M.2.I et son client, ou de conditions générales ou particulières d'achats expressément acceptées par la société L.M.2.I, les ventes effectuées sont soumises aux conditions générales de ventes décrites ci-après. En conséquence, toute prestation de services fournie par la société L.M.2.I implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 2 PRIX

Le prix des services et produits proposés par la société L.M.2.I est exprimé en euros. Les prix sont mentionnés HT. Il sera ajouté au prix proposé le taux de TVA en vigueur au jour de la passation de la commande, ainsi que les frais de port, de déplacement et de montage le cas échéant. Les variations de taux de change, frais douaniers, d'assurance, de transport et coûts d'achat de composants et autres produits peuvent conduire la société L.M.2.I à ajuster les prix en conséquence. Les produits et prestations de services effectués sont facturés aux conditions de tarifs en vigueur au moment de la passation de commande.

ARTICLE 3 CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement des factures peut être effectué par chèque, espèce ou prélèvement bancaire. 50% du prix TTC doit être versé à la commande et le solde doit être versé à la livraison ou à réception de la facture correspondante. La société L.M.2.I peut suspendre les livraisons ou les prestations de services jusqu'au paiement complet du prix de la commande en cause.

ARTICLE 4 CLAUSE PENALE

Le défaut de paiement total ou partiel des produits ou des services à leur date d'exigibilité entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable l'allocation à la société L.M.2.I d'une pénalité de retard égale à une fois et demi (1,5) le taux d'intérêt légal. Cette pénalité est calculée sur l'intégralité des sommes TTC restant dues. Elle court à compter de la date d'échéance du prix de la prestation effectuée jusqu'à son paiement total. Le taux d'intérêt légal de référence est celui en vigueur au jour de l'utilisation des présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 5 CLAUSE RESOLUTOIRE

Sans préjudice de son droit de reprendre les produits en application de l'article 6 ci-dessous, la société L.M.2.I pourra, par lettre recommandée avec accusé de réception, suspendre ou mettre fin à la vente des produits ou autres prestations effectuées en cas de non paiement même partiel ou retard de paiement de la part du client. En outre, la société L.M.2.I se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts au client défaillant.

ARTICLE 6 CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE/RISQUES

Les produits vendus par la société L.M.2.I restent la propriété de la société L.M.2.I jusqu'au paiement intégral du prix par le client. En cas de revente par le client de produits non intégralement réglés, le client devra mentionner dans les contrats avec ses propres clients que les produits sont affectés d'une réserve de propriété au bénéfice de la société L.M.2.I. Le prix de la vente reviendra alors à la société L.M.2.I en règlement des factures non intégralement réglées. Ceci ne dispensera toutefois pas le client du règlement du solde restant, le cas échéant, envers la société L.M.2.I. Nonobstant la réserve de propriété par la société L.M.2.I, les risques sont transférés à l'acheteur dès le départ des locaux de la société L.M.2.I. Dans le cas où, de convention expresse, la société L.M.2.I ferait son affaire du transport et de l'assurance du matériel, son intervention ne lui conférerait en aucun cas la qualité de commissionnaire de transport, ou de transporteur.

ARTICLE 7 LIVRAISON/RECEPTION

Les articles commandés sont expédiés à l'adresse de livraison que le client a indiqué au moment de la commande. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. La réception du produit ou de la prestation réalisée s'accomplit en présence des deux parties. Les parties effectueront un contrôle de conformité qui donnera lieu à la signature par les parties d'un procès verbal de réception, représenté par la remise de la facture. La réalisation de la prestation de services est considérée comme entièrement terminée et acceptée par le client lorsque toutes les conditions spécifiées dans l'article « objet » ont été remplies. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations éventuelles quant aux vices apparents ou la non conformité des produits livrés doivent être formulées par écrit dans les 8 jours suivant la date de réception des produits par le client. Le retour de tout ou partie des produits doit faire l'objet d'un accord formel et préalable entre le client et la société L.M.2.I.

ARTICLE 8 ENGAGEMENT/GARANTIE

La société L.M.2.I s'engage à fournir au client tout conseil sur l'installation des produits, la compatibilité avec le matériel du client, et les conditions d'utilisation.

La garantie est définie par le constructeur du produit.

ARTICLE 9 RESPONSABILITE/FORCE MAJEURE

Dans tous les cas, la responsabilité de la société L.M.2.I sera limitée au préjudice direct subi par l'acheteur du fait d'une inexécution qui lui serait exclusivement imputable, à l'exclusion de tout préjudice indirect, commercial ou manque à gagner. La société L.M.2.I n'encourt aucune responsabilité en cas de non exécution ou de retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations si celui-ci résulte d'un fait indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle. Est considéré comme tel, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

ARTICLE 10 ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat est soumis au droit français. A défaut d'accord amiable, la seule juridiction reconnue et acceptée par les parties est le Tribunal de Commerce de Melun.